SECOND LIVRE DE PIECES DE CLAVECIN

COMPOSÉ PAR Mr SIRET,

Organiste de l'Eglise Cathedralle et de St. Jean de Troyes

Grave par Fr. du Plessy

Le prix est de 3tt.

SE VEND A PARIS

Chez { Le Sr. Foucault Marchand, rüe St. Honoré a la Régle d'Or.
L'Auteur a Troyes } 1719.

Avec Privilege du Roy.

A Monseigneur L'Illustrissime et Reverendissime Jacques Benigne Bossuet Evesque de Troyes Conseillier du Roy en tous Ses Conseils &c.

Monseigneur

Ce Recüeil de pieces de Clauecin est le fruit d'un long travail que J'ose Dedier a vôtre grandeur pour le rendre plus agreable au public; Le titre de l'Ouvrage qui n'à rien de prophane et l'employ d'organiste que j'exerce depuis long tems dans l'Eglise Cathedralle ou vous presidez, ne me permettent pas de chercher pour apuy un autre nom que le votre, nom Si recommendable tant a la Religion, qu'aux Sciences et aux arts; Je me flate, Monseigneur que vous ne me refuserez pas l'honneur de vôtre protection que vous ont demandé pour moy vos Illustres prede...:cesseurs qui m'ont toujours accordé la leur et que vous agreerez avec bon-té le premier tribut de ma Soumission et du Respect profond avec lequel je Suis Monseigneur de vôtre grandeur

Le tres humble et tres obeissant Serviteur Siret

Organiste des Eglises de Troyes

Privilege General.

Louis par la grace de Dieu Roy de France Et de Navarre, A nos amez et feaux Conseillers les gens tenans nos cours de Parlem.t M.s des Req.tes ord.re de notre Hotel grand Con.el Prevost de Paris baillifs Seneschaux leurs lieuten.t Civils et autres nos justiciers quil appartiendra Salut, Notre bien amé Le S.r Nicolas Siret Organiste de l'Eglise Cathedralle et de S.t Jean de Troyes. Nous ayant fait remontrer quil Souhaitteroit faire jmprimer et graver plusieurs Pieces de Musique tant Vocale qu'instrumentale et donner au public S'il nous plaisois luy accorder nos lettres de privilege Sur ce necessaires; a ces Causes Voulant favorablem.t traiter led. S.r exposant; Nous luy avon permis et permettons par ces presentes de faire jmprimer et graver les dites pieces de Musique tant Vocale qu'instrumentale conjointem.t ou Separem.t en telle forme marge Caractere et autant de fois que bon luy Semblera de les faire Vendre et debiter par tout notre Royaume pendant le temps de douze années consecutives a Compter du jour de la date des dites presentes; Faisons defenses a toutes Sortes de personnes de quelque qualité et condition quelles Soient d'enjntroduire d'jmpression étrangere dans aucun lieu de notre obeissance; Comme aussy a tous libraires jmprimeurs graveurs Marchands en taille douce et autres d'jmprimer graver ou faire jmprimer Vendre et debiter ny contre faire aucunes des dites pieces de Musique en tout ny en partie ny d'en faire aucuns extraits Sous quelque pretexte que ce Soit daugmentation correction changem.t de titre de graveure et jmpression étrangere ou autrement Sans le consentement par écrit du dit Sieur exposant ou de ceux qui auront droit de luy apeine de Confiscation des exemplaires contrefaits de trois Mil livres damende contre chacun des contrevenans dont vn tiers a nous vn tiers a l'Hotel Dieu de Paris, l'autre tiers audit S.r exposant et de tous depens dommage et jnterests; A la Charge que ces presentes Seront En registrées tout au long Sur le Registre de la cõmunauté des lib.res et jmprimeurs de Paris et ce dans trois mois de la date d'jcelles; que la graveure et jmpression du dit livre Sera faite dans notre Royaume et non ailleurs en bon papier et en beaux caracteres conformem.t aux reglemens de la librairie Et qu'avant que de l'exposer en vente le manuscrit jmprimé ou gravéz qui aura Servy de Copie a la graveure ou jmpression du dit livre Sera remis dans le mesme estat ou la probation y aura esté donnéez es mains de notre tres cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur de Voyer de Paulmy Marquis Dargenson; et quil en sera en Suitte remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque Publique, Vn dans celle de notre Chateau du Louvre, et Vn dans celle de notre dit tres Cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur de Voyer de Paulmy Marquis Dargenson; le tout apeine de nullité des presentes; Du Contenu des quelles Vous Mandons et enjoignons de faire jouir le dit S.r Exposant ou Ses ayans cause pleinement et paisiblement Sans Souffrir quil leur Soit fait aucun trouble ou empeschem.t Voulons que la graveure ou jmpression du dit livre qui Sera jmprimée ou gravée tout au long au commencem.t ou a la fin des dites pieces de Musique Soit tenue pour deuement Signiffiéés et qu'aux Copies Collationnéés par l'un de nos amez et feaux Conseillers et Secretaires foy Soit ajoustéé comme a l'original; Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'jcelle tous actes requis et necessaires Sans demander autre permission et nonobstant Clameur de Haro Charte normande et lettres a ce contraires Car tel est notre plaisir Donné a Paris le troisiesme jour du mois de May l'An de grace Mil Sept cent dix neuf et de notre Regne le quatriesme./.

Par le Roy en Son Conseil
Fouquet

Registré Sur le Registre IV.e de la Communauté des Lib.res et Imp.rs de Paris, page 474. N.o 519. Conformem.t aux Reglemens et Notamment à l'Arrest du Conseil, du 13. Aoust 1703. a Paris le 9.e May 1719. Delaulne Syndic.

Les Exemplaires ont estés fournies.

1.






Allemande
En g ré sol b.
1.re fois.
2.e fois
Reprise.


1ere fois.
Fin.


Premiere Courante.
1ere fois.
2e fois.
Reprise.




7.
Seconde Courante.
1.ere fois.
2.e fois.
Reprise.


8.
1.ere fois.
2.e fois.
Petitte reprise.
Fin.


9.
Troisième
Courante
2e fois.
Reprise


1.ere fois.
2e. fois.
Petitte reprise.
Fin.


11.
Sarabande.
Lentement et flaté:


12.
Reprise.


13.
Gigue
Legerement et liés.
1.ere fois.
2.e fois.


Reprise
1.ere fois.
2.e fois.
Petite reprise.
Fin.



15.
Premier
Rigaudon.


2.e Rigaudon.
On reprend le
p.er Rigaudon.


17.
Premier Menuet.
Reprise.
1ere fois. 2e. fois.


2e. Menuet.
Reprise.
1ere fois.
2e. fois.
Fin.


Gavotte.
Reprise.
1.ere fois.
2.e fois.
Petite reprise.
Fin



20.
Entrée Joyeuse.
Grauement sant lenteur.
1re fois.
2e fois.


Prélude en g. ré Sol ♮.
Gravement.
Gayment.




Allemande
g. re Sol ♮
1.ere fois.
2e. fois.


Reprise.


Premiere Courante.
1ere fois.
2me fois


Reprise.
1ere fois.
2e fois.
Fin.


Seconde
Courante.


Reprise
1.ere fois.
2.e fois.


Sarabande.
Nottes Egales.
Reprise
1er fois. 2e fois.


Menuet.


31.
Gigue
l'Enjoüée.


Reprise.


L'espagnole
g. re Sol ♮.
Reprise.


Gavotte
Reprise.

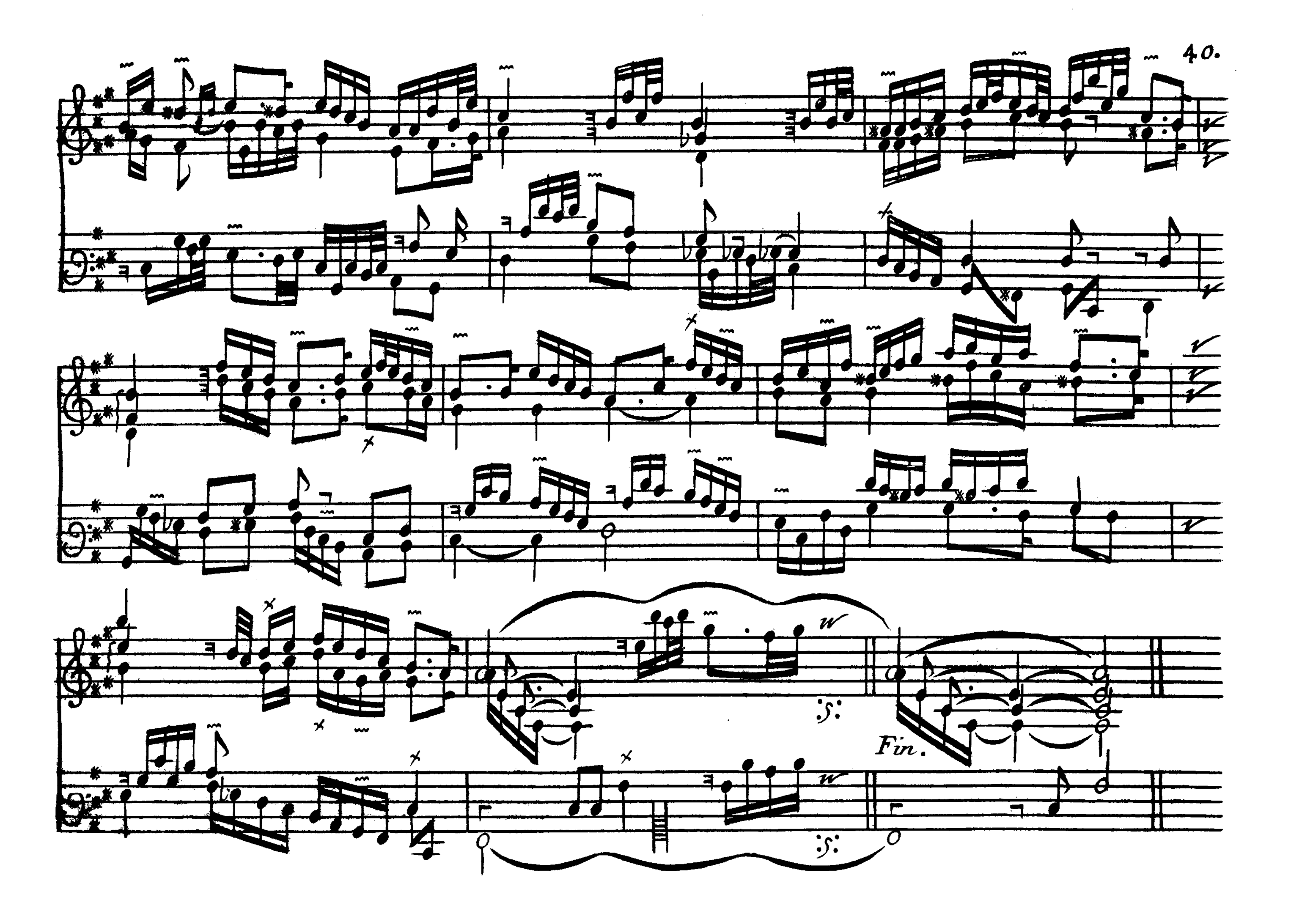

Allemande
a mila.
Reprise.


1re fois.
2e. fois.


1re
Courante.
1re fois.
2e fois
Reprise


Ire fois
2e. fois
Petitte reprise


39.
Allemande
a mi la
Reprise.


Fin.


41.
2e
Courante


Réprise.
1.re fois.
2.e fois.


43. Chaconne.
On joüe chaque Couplet 2. fois.




Premiere
Sarabande
Reprise .


2.e
Sarabande


47. La Manon Rondeau.
Gayment sans Vîtesse


Gavotte Rondeau .

Chaconne.




50.

Nottes égalles.




53.Rondeau Champêtre.
On joüe 2. fois le Rondeau et 2. fois chaque Couplet
On reprend le Rondeau.
On reprend le Rondeau


2e Partie du Rondeau Champéstre.
54.
2. fois chaque Couplet.
1er Couplet.
2e. Couplet.